

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME
RURAL DANS L'YONNE. A.D.T.R.Y**

Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Présidente mettra successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 3 avril 2025.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport de gestion sur la situation morale et financière de l'Association présenté par Madame Hélène RAVOT, Présidente.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport d'activité 2025 de l'A.D.T.R.Y.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le rapport d'activité du service réservation .

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et donne quitus au Conseil d'Administration et à la Présidente.

SIXIEME RÉOLUTION

Après discussion, l'Assemblée Générale décide de fixer comme suit le montant des cotisations pour 2027.



SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2026 de l'association tel que présenté par le cabinet d'expert-comptable.

ELECTION D'ADMINISTRATEURS 2026-2029

La Présidente



Hélène RAVOT

